

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 22 décembre 2020

CO 172 DE

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents) départ 20h04, VIONNET André, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, PINGAT Martine, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, TOURNIER André, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, DELBROUCQ Denis, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, MURCIER Alain (départ 20h04), FEVRE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAH L Catherine, CHAILLON Roland, HENARD Pascaline, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYER Marie Odile.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..94  
Présents : .56  
Votants : 72

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à M. Dominique BONNET (Président), REGALDI Sylvie à Valérie DEPIERRE (vice-présidente), PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, BERTHELIER Roland à TOURNEUR Eric, BRENIAX Denis à GAILLARD Jean François, MASSON Laurence à DELBROUCQ Denis, ROBERT Bruno à VIONNET André, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, LAGNIESSE Michel à TOURNEUR Eric, GIRARD Colette à ARNAUD Gérard, LETONDOR Jean Luc à ARNAUD Gérard, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, BOHEME Catherine à FORET Clément, RIGOLET Serge à Patrice VILLALONGA,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à Beaud Colette, MAIRE Serge à TOURNIER André, ROMANET Claude à HENARD Pascaline, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, FRANCONY Michel, TONNAIRE Sandrine, MOREL Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, DE BRISIS Jean,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, PERRARD Florent, JOURD'HUI André, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Christelle MORBOIS

Convocation faite le : 16 décembre 2020

**Objet : Financement des études habitat préalables à des dispositifs habitat dont le volet urbain**

Vu la modification statutaire « Politique du logement et du cadre de vie » approuvée par le conseil communautaire par délibération CO 114 DE du 24 octobre 2019

Vu la délibération CO 135 DE du 20 novembre 2020 relative aux études pré-opérationnelles avant la mise en œuvre de programmes habitat.

Comme indiqué dans lors du conseil communautaire du 20 novembre 2020, les études habitat (comprenant un volet urbain au sens large) peuvent être financées à 50 % par l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat). Elles pourraient également être financées par la Région et / ou la DETR et / ou la Banque des Territoires.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 décembre 2020  
CO 172 DE (SUITE)

**Objet : Financement des études habitat préalables à des dispositifs habitat dont le volet urbain**

Plan de financement prévisionnel :

- Coût étude volet habitat : 120 000 € TTC (100 000 € HT)
- Coût étude volet urbain : 60 000 € TTC (50 000 € HT)
  
- Financement :
  - ANAH : 75 000 €
  - Région et / ou Banque des territoires et / ou DETR : 45 000 €
  - Autofinancement : 60 000 €. Une part de cet autofinancement sera à répartir entre les bourgs-centres.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- 1/ ADOPTE l'opération et les modalités de financement,
- 2/ VALIDE le plan de financement prévisionnel des études habitat dont le volet urbain
- 3/ S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, et à répartir une partie de cette somme avec les trois bourgs-centres ;
- 4/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS ou son représentant à solliciter les subventions pour les études habitat dont le volet urbain auprès du Conseil Départemental du Jura (pour les crédits ANAH), de la DETR, de la Région Bourgogne Franche Comté, de la Banque des Territoires et / ou l'ANCT,
- 5/ PREVOYE le budget nécessaire à ces études dans le budget 2021

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

